



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

### COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 11  
Convocation du 23 juillet 2020

Maire : Guy CABIOCH  
Secrétaire de séance : Cyrille SÉITÉ

Le conseil municipal de l'ÎLE-DE-BATZ s'est réuni le 30 juillet 2020 à 18 h, sous la présidence de M. CABIOCH Guy, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Guy CABIOCH (Pouvoir de M. Jacky PRIGENT), Armand GLIDIC, David TANGUY, Brigitte SIREDEY, Éric GRALL, Christine PORTANELLI, Cyrille SÉITÉ, René ROSE, Jean-Luc GAURICHON, Alexia CRÉACH.

Absents excusés : Monsieur Jacky PRIGENT (procuration à Monsieur Guy CABIOCH)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Budget du service de l'eau et de l'assainissement :
  - Approbation du budget primitif de l'exercice 2020
2. Budget de la Commune :
  - Approbation du budget primitif 2020
  - Frais de représentation du maire
3. Subventions 2020

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 transmis par courriel le 23 juillet 2020 qui doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité ledit procès-verbal.

1. **Budget du service de l'eau et de l'assainissement : Approbation du budget primitif 2020**  
**Délibération n° 2020-035**

Il est donné lecture du budget primitif 2020 « Eau et Assainissement » M 49. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de.....267.123,06 €
- en section d'investissement à la somme de.....373.286,39 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter ce budget.

2. **Budget de la Commune :**
  - **Approbation du budget primitif 2020**  
**Délibération n° 2020-036**

Il est donné lecture du budget primitif 2020 de la « Commune » M 14. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de.....1.330.988,99 €
- en section d'investissement à la somme de.....1.176.296,92 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter ce budget.

• **Frais de représentation du maire**  
**Délibération n° 2020-037**

Après en avoir délibéré à la majorité des présents, M. Guy CABIOCH ne prenant pas part au vote, le conseil municipal autorise le Maire à utiliser la ligne budgétaire « Frais de Représentation – Article 6536 - » pour l'année 2020, ceci à hauteur des crédits inscrits au budget.

3. **Subventions 2020**  
**Délibération n° 2020-038**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents (les personnes membres d'associations ne participant pas au vote) les subventions pour les associations pour l'année 2020 de la manière suivante :

Amicale des pompiers	2 000,00 €
SNSM	2 000,00 €
Anciens combattants	450,00 €
Club Enez Vaz	500,00 €
Causons-cousons	850,00 €
Parents d'élèves collège	1 000,00 €
Projets école primaire	1 500,00 €
Les Mille Feuillettes	1 100,00 €
Les Nouvelles de l'Île de Batz	1 500,00 €
GladEnez	250,00 €
Amicale'ment Votre	60,00 €
Dons du Sang	200,00 €
Restaurants du cœur	100,00 €
Ligue Nationale contre le cancer	350,00 €
Téléthon	300,00 €
Enfance et partage	200,00 €
France Alzheimer	100,00 €

Le montant total des subventions attribuées au compte 6574 s'élève à 12.460,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19 h 20.

A l'ÎLE-DE-BATZ, le 30 juillet 2020

Le Maire,  
 Guy CABIOCH.


